

PROCES VERBAL DE LA RENCONTRE – PARLEMENTAIRES-MILITAIRES-MAGISTRATS.

I. INTRODUCTION

En date du 24 octobre 2003, la CAP avait organisé une rencontre Parlementaires-Militaires-Magistrats à l'Hôtel Sources du Nil sur le thème "**Etat d'avancement des accords de cessez-le-feu et les perspectives d'avenir**".

Le conférencier du jour était monsieur NAHIMANA Macaire pendant que la modération était assurée par le Colonel NIBIZI Isaïe. Au total 35 personnes sur 50 invités avaient répondu au rendez-vous. Parmi le public présent 15 militaires invités étaient tous présents, 10 parlementaires et 3 magistrats avaient répondu positivement. D'autres présences étaient composées des journalistes et du personnel de la CAP.

Après avoir présenté la CAP et ses activités, le modérateur a donné la parole à Monsieur NAHIMANA Macaire qui a alors présenté son exposé.

II. CONTENU DE L'EXPOSE.

Le conférencier a d'abord présenté l'aperçu du protocole 3 de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation « Paix et sécurité pour tous ». Il a ensuite évoqué les généralités sur les réformes des corps de défense et de sécurité vu par l'Accord d'Arusha avant de parler des conditions indispensables à la conduite harmonieuse des réformes des corps de défense et de sécurité et de proposer les perspectives d'avenir.

Sans revenir sur les généralités du protocole III de l'Accord d'Arusha l'orateur a évoqué des conditions indispensables à une bonne conduite des réformes FDS.

Parmi les conditions politiques, on pourrait noter :

- la volonté commune des Burundais à réaliser le programme mutuellement convenu
- un environnement régional et international favorable

Au sujet des conditions techniques, il a évoqué :

- l'existence d'une expertise intérieure et extérieure
- la disponibilité des moyens financiers nécessaires pour le cantonnement, la démobilisation, la réintégration dans la vie civile des démobilisés, la formation des éléments retenus pour constituer la nouvelle armée, l'organisation de la nouvelle armée.

Concernant les perspectives d'avenir, le conférencier pense que les problèmes à surmonter sont notamment :

- l'identification correcte des personnes concernées par ces programmes
- la décision individuelle ou par groupe des combattants à affronter la vie de façon réglementée par les lois du pays
- l'engagement politique pour une coexistence pacifique
- la difficulté d'acquisition des moyens financiers et matériels

Si ces défis sont levés, l'orateur estime que les réformes prévues dans le secteur de la défense et de la sécurité sont possibles.

III. DES INTERVENTIONS

La plupart des interventions ont relevé que le contenu de l'exposé n'était pas tout à fait conforme au thème annoncé. Le conférencier y a réagi en indiquant que tous les accords de cessez-le-feu se ressource aux principes du protocole III de l'Accord d'Arusha. Le modérateur a proposé d'intervenir en fonction de l'évolution du cessez-le-feu tel qu'elle est connue.

Certains intervenants ont observé que parmi les conditions indispensables à la conduite des réformes, des forces de défense et de sécurité, l'animateur aurait dû ajouter un bon programme de lutte contre la pauvreté ainsi qu'un programme de démobilisation qui devrait être confié à une structure spécifique.

Le député Oscar Nibogora du FRODEBU a félicité l'animateur pour son exposé documenté mais a regretté le fait qu'il n'a pas véritablement parlé du programme de désarmement. Il en a profité pour parler du cas du Mozambique où il avait été en mission il y avait un mois. Il a souligné qu'après 10 ans, le Mozambique n'a déjà désarmé que 40 % du territoire. Il a ensuite noté la question de sacrifices à consacrer par les parties en conflits en matière de négociations de cessez-le-feu. Il a indiqué à titre exemplatif qu'au Mozambique le FRELIMO au pouvoir a démobilisé plus de 100.000 hommes sur un effectif de 120.000. De son côté le RENAMO a démobilisé plus de 9.000 hommes pour qu'au bout du compte on ait une armée de 15.000 hommes. Tous les autres ont été reversés dans la vie socioprofessionnelle.

A côté de ces effectifs à réintégrer la Mozambique a dû faire face à un RENAMO qui n'a pas voulu remettre les armes raison pour laquelle on est encore à 40 % du désarmement.

L'autre problème est que le FRELIMO a refusé d'intégrer le RENAMO à l'Exécutif.

D'autres questions problématiques sont celles liées aux moyens financiers. Aussi, au Mozambique, les démobilisés avaient droit à 24 mensualités dont 18 mois payés par la communauté internationale et 6 mois par le Gouvernement. Certains ont su s'adapter mais d'autres sont revenus réclamer des moyens de vivre à l'Etat Major après avoir tout bouffé.

Ainsi a-t-il indiqué des problèmes peuvent exister sur la question du désarmement mais tout est de savoir si la volonté commune de les résoudre existe.

Une autre question qui a été posée par les parlementaires aux militaires est de savoir s'ils ont intériorisé et intégré l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le CNDD-FDD de Peter NKURUNZIZA.

En répondant à cette interrogation des parlementaires, le Col. NIBIZI I. a indiqué que l'Accord d'octobre 2003 entre le Gouvernement et Nkurunziza a été salué positivement par l'armée mais celle-ci regrette quelques ratés observés ici et là.

Au sujet des sacrifices à consentir, à part les principes de 50 % hutu – 50 % tutsi dans les FDS et les 40 % FDD et 60 % Armée dans l'EM intégré énoncés dans l'Accord entre le Gouvernement et les FDD de Peter Nkurunziza, l'animateur a noté que les sacrifices à consentir seront discutés dans le cadre de l'Accord Technique des Forces. Toutes les conditions seront discutées dans ce cadre.

D'autres questions plus éloignées du sujet mais non moins intéressantes ont été évoquées par les représentants des magistrats et certains représentants de l'armée.

Ce sont les questions d'impunité, d'absence de confiance au sein de la classe politique, du rôle effectif de l'Assemblée Nationale durant cette crise, de l'absence constatable de la culture patriotique au profit d'une culture ethniste, de l'indépendance de la magistrature, des réserves sur l'Accord d'Arusha, de l'exclusion dans la gestion des affaires de l'Etat, de la vieillesse de la classe politique trop peu renouvelée, du reproche à la communauté internationale et à la médiation qui ne font pas assez pour que la paix revienne vite au Burundi, de la relation inexistante entre l'Accord d'Arusha et l'Accord de Lusaka qui a identifié les forces négatives du trafic des armes en direction du Burundi etc.

Les intervenants sur ces questions pensent qu'avec l'impunité, le Burundi risque de s'accoutumer à la criminocratie et à la médiocrité à la tête de l'Etat. Cela ont-ils indiqué hypothèque l'avenir de la Nation burundaise.

Enfin les uns et les autres ont affirmé que pour réussir le processus devra être consultatif de manière à être intégré par toute la population. C'est à partir de ce moment que l'on s'avancera vers une véritable réconciliation, préalable à la réhabilitation pacifique.

Et l'animateur de conclure qu'une fois les deux réserves restantes levées à savoir le code électoral et l'arrêt des hostilités, la justice devra tenir compte du contexte de guerre et dire le droit tout en privilégiant l'équité et le retour à la cohabitation pacifique. L'éducation à la paix et la moralisation de la société seront peut-être prioritaires par rapport au juridisme pur et dur dont les auteurs sont peut-être aussi victimes de l'environnement général de crise et de mauvaise gestion que vit le pays depuis les années de l'Indépendance.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2003

NDIKIMINWE Darius,

Procès-verbaliste.-